

INCENDIES DANS LE SUD-OUEST : UNE CATASTROPHE ANNONCÉE

Alors que les forêts des Landes sont quadrillées par un important réseau de chemins, les pompiers rencontrent de grandes difficultés pour circuler avec leurs véhicules de lutte contre l'incendie. On se demande bien pourquoi.

Il est vrai qu'en janvier dernier, la tempête Klaus a jeté à terre un grand nombre d'arbres et de branches. Et les propriétaires forestiers, qui attendent toujours les aides promises par l'Etat, n'ont pu nettoyer les sous-bois, où les chablis forment un excellent combustible.

Oui mais... et les chemins ?

Ces dernières années, la grande majorité des chemins des forêts landaises a été interdit à la circulation des véhicules à moteur, autres que les engins d'exploitation. La sanctuarisation des espaces naturels et la « chasse aux motorisés » sont à la mode, et pas seulement dans les Landes¹, mais on en voit ici les limites du concept : cinq mois après la tempête, la plupart des pistes sont toujours impraticables !

Or, cela ne serait pas le cas si les randonneurs motorisés pouvaient circuler librement sur ces chemins. En effet, ceux-ci auraient dégagé les voies à l'occasion de leurs balades, comme c'est l'usage. Et aujourd'hui, les pompiers pourraient faire leur travail normalement.

Au lieu de cela, les pistes inaccessibles ont obligé à sortir les Canadairs, ce qui est rare dans ce secteur. Et coûteux. S'ajoute bien sûr la perte sèche pour les propriétaires, qui voient leur bois partir en fumée. On ne doute pas que l'Etat – et donc les contribuables, parmi lesquels on compte ces mêmes randonneurs motorisés – sera appelé à compenser ces pertes. Enfin, l'atteinte aux habitats et aux écosystèmes est évidente, et, comme amoureux de la nature, nous la déplorons vivement.

Gâchis...

C'est le mot qui vient à l'esprit quand on sait que les randonneurs motorisés œuvrent bénévolement, et toute l'année, à l'entretien des chemins qu'ils empruntent. Mais voilà : ces adeptes d'une autre manière de randonner sont montrés du doigt et accusés de tous les maux. Face à de telles catastrophes, que représentent quelques traces de pneus sur un chemin?

Comme à chaque fois, les élus et les pouvoirs publics ne seront pas les derniers à déplorer ces incendies. Pourtant, après la tempête, de nombreux clubs ont offert leur aide aux communes pour dégager les voies forestières². Ils attendent toujours une réponse...



Le passage régulier de véhicules motorisés à l'occasion de randonnées ne coûte rien et évite la fermeture naturelle des chemins par la broussaille.

De plus, les pratiquants n'hésitent jamais à dégager les chemins ruraux obstrués par la chute d'un arbre.

Enfin, les clubs organisent chaque année des chantiers plus conséquents, notamment à l'occasion de la Journée des Chemins. La 16^{ème} édition (5 avril dernier) a mobilisé plus de 2500 bénévoles sur 80 chantiers dans toute la France.

Pour en savoir plus : www.journeeschemins.fr

1 Ailleurs, les conséquences sont les mêmes. Lire notre communiqué du 9/6/2006 intitulé « *Les incendies du Menez Hom : il n'y a pas de fatalité...* » en cliquant [ici](#)

2 Le Codever avait lancé un appel à la mobilisation dans son [communiqué du 25/1/2009](#)



Débroussaillage à Cazédarnes (34)

A l'appel du CODEVER, les clubs 4x4, moto, quad, cavaliers, VTT, et parfois directement des communes ont été à l'origine de plusieurs dizaines de chantiers de débroussaillage et nettoyage de chemins et de sites naturels.



Grosse opération de remise en état d'un chemin rural à Schirmeck (68)



Nettoyage des chemins de la Vallée de l'Aronde et tri sélectif (60)



Réouverture d'un chemin rural à Mézilles (89)



Ramassage de déchets et tri sélectif à Cauroy (51)



La Journée des Chemins est aussi synonyme de convivialité

Ramassage de déchets et tri sélectif à Rians (83)

